

MNA ou pas, l'enfant a le droit à l'école, un toit et des papiers

Les mineurs non accompagnés (MNA) étaient huit cents dans l'Hérault avant la pandémie, sans doute moins aujourd'hui. Un principe constitutionnel doit leur être appliqué : la mise sous protection de tout mineur isolé, quel qu'il soit, quelle que soit la cause de sa situation. Un principe très imparfaitement appliqué, alors que tout est fait pour les confronter à un parcours de vie fragmenté, une suspicion permanente, une restriction de leurs aspirations – sous la menace de l'incarcération et de l'expulsion.

La question des MNA ne gagne pas à être abordée sous l'angle moral des seuls droits de l'homme et de l'enfant. Elle est politique, elle dit les rapports d'exploitation et de domination. Une bonne conscience de gauche aime à imaginer que l'État a deux mains. L'une aimable, tendue, qui s'occupe du bien-être de tous, l'éducation, la culture, la santé. La main gauche. L'autre bien moins aimable, qui s'occupe du contrôle et de la répression, police, armée, justice. La main droite.

Les MNA sont situés exactement à l'endroit où les deux mains se serrent, nous désignant l'État réuni dans sa fonction principale d'oppression, d'institutionnalisation et de domination : l'État des puissants, qui verrouille les aspirations populaires à l'émancipation et à l'autonomie. Les MNA dépendent du Conseil départemental dans sa vocation d'action sociale, et aussi de l'État central (ici la Préfecture) dans la conduite de sa politique migratoire. Dans la main droite et la main gauche serrées, nullement contradictoires sur le fond, les MNA sont broyés, otages de surenchères dans les enjeux politiques, pénaux, sociaux.

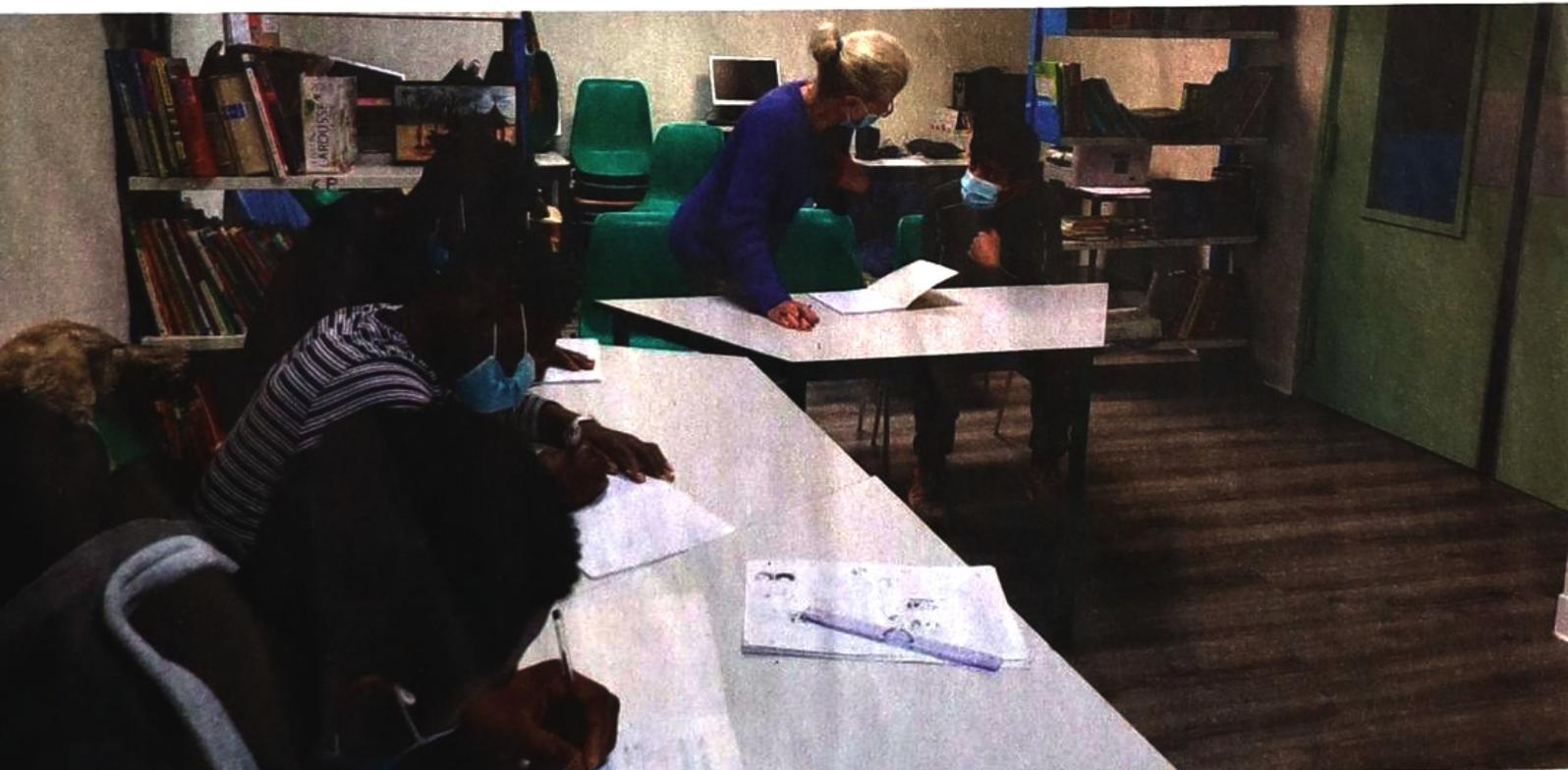
Portés par les flux irrésistibles de la misère et des guerres, les MNA révèlent autant qu'ils ne contrarient le dispositif néo-libéral de la mondialisation. S'ils se sont géographiquement extraits du statut néocolonial des périphéries mondiales, au Sud, une fois parvenus dans nos villes, au Nord, c'est à nouveau à leur périphérie qu'on les délaisse, voire qu'on les parque.

Eric Zemmour et les autres, appuyés sur toute une presse, les décrivent en voleurs et violeurs. S'en trouvent revivifiées les plus solides représentations coloniales. Ces mineurs fous d'espoir ont bravé les pires risques du parcours migratoire. Ici ils s'accrochent à un projet de scolarité et de vie meilleure – une poignée ultra minoritaire reconduit la logique misérable et délinquante des enfants des rues.

Alors se méfier des opérations du langage. Le langage est un vecteur de l'idéologie, il participe à la construction des représentations. Cette figure du danger assigne les personnes à un trait culturel spécifique, qui est censé les définir. Tous ces mots déforment la vision de la société. Quand il prétend expliquer les faits sociaux et politiques à partir de traits culturels, le culturalisme inverse les causes et les conséquences.

Le reportage du Poing a voulu approcher le parcours kafkaïen des MNA, juste à la périphérie de notre propre centralité.

Des MNA suivent des cours dans les locaux de l'association Montpellier Accueil Jeunes Isolés Étrangers



“On ne leur fout jamais la paix”

Un mineur isolé mène une course d'obstacles contre les barrages juridiques et administratifs. Il n'y est pas abordé dans sa singularité, avec son projet, mais comme spécimen d'une catégorie que l'État veut isoler et repousser.

C'est inscrit dans la Constitution, dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Ça ne se discute pas. Aucun mineur ne doit être laissé sans protection. En France, quand un mineur se présente isolé, il est censé être immédiatement mis à l'abri par les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Laquelle dépend du Conseil départemental. À Montpellier, c'est à l'association *L'Avitarelle* qu'est délégué un premier accueil de cinq jours. Objectif : évaluer le parcours, l'histoire, le projet du jeune qui se présente. Et surtout : émettre un avis sur la véracité de sa minorité d'âge. Les ennuis commencent.

« *Un mineur est forcément un menteur. Et d'ailleurs c'est un étranger !* » J'ai souvent l'impression que c'est ce type d'a priori qui imprègne les autorités, administratives et judiciaires, quand celles-ci se penchent sur ces cas » s'insurge Céline Coupard, qui est avocate à Montpellier, spécialiste de ce type de dossiers. Pour une très forte proportion des jeunes, la minorité sera mise en doute. Débutent des enquêtes de la PAF (police aux frontières), souvent interminables. Ce sont ces enfants qu'on a placé dans des hôtels, avec juste des bons d'achat alimentaire, aucun droit, aucune scolarisation, croisant un éducateur débordé, une fois tous les quinze jours : « *Je suis resté onze mois comme ça, isolé, à rien faire, c'était infernal. Un ami en est mort* » (par suicide au moment de constater un nouveau blocage administratif) assure gravement Mohamed, rencontré à Nîmes. Originaire de Côte d'Ivoire, aujourd'hui majeur et parfaitement stabilisé, Mohamed a carrément monté une association d'anciens MNA en soutien à des nouveaux qu'attend un tel parcours.

Dans le contrôle de la minorité d'âge, interviennent les fameux tests osseux, très largement décriés. « *Ce sont des enfants, à qui on ne fout jamais la paix* » déplore l'avocate Céline Coupard. Des enfants qu'on traîne devant les tribunaux, accusés de « faux et usages de faux » dans les actes d'État-civil qu'ils ont présentés, mais encore d'« escroquerie à l'ASE ».

Le département pouvait aller jusqu'à leur réclamer des sommes ahurissantes, largement supérieures à cent mille euros. Ça s'est calmé. Mais il n'était pas rare qu'un procureur montpelliérain entame systématiquement ses réquisitions en martelant ces évaluations astronomiques, sur la base de 382 euros la journée de « prise en charge » (avec énormément de guillemets), « *une somme dont nous avons bien du mal à comprendre à quoi elle peut correspondre concrètement* » persifle le militant humanitaire montpelliérain Thierry Lerch.

En tous les cas, voici comment des enfants, perdus en audience de comparution immédiate, se retrouvaient incarcérés alors que « *le seul but de leur parcours mi-*

Osseux, mon oeil

Les tests de maturation osseuse sont souvent ordonnés par la Justice pour confondre des jeunes soupçonnés de mentir sur leur minorité d'âge. C'est une pratique très contestée. En effet, ces tests ont été mis au point dans les années 50 du siècle passé, aux États-Unis. Une telle technique peut-elle être transférée sur de jeunes Africains d'aujourd'hui ? Les développements corporels sont-ils indépendants des usages alimentaires, éducatifs, des contextes sanitaires, des traits culturels ? De surcroît, l'âge établi à la suite d'un test de ce type est affecté d'une marge d'erreur de deux années dans un sens comme dans l'autre. C'est très critique, s'il s'agit d'établir qu'un jeune de dix-sept ans n'en a pas dix-huit. D'autant que les lenteurs procédurales vont voir des tests s'effectuer sur des jeunes de longs mois, voire un an ou plus, après leur arrivée sur le territoire.

Pire : « *Il y a un principe juridique absolu qui établit que tout doute dans l'établissement d'un fait doit profiter à la personne mise en cause* » martèle Thierry Lerch, responsable montpelliérain de la CIMADE (qui prête assistance aux réfugiés) et du Réseau Education sans Frontières (RESF). Or, il a pu constater que « *dans plusieurs dizaines de cas, les juges montpelliérains ne tenaient aucun compte de cette marge d'erreur, qui est scientifiquement établie, et qui doit donc bénéficier au jeune incriminé* ». Et « *même si l'évaluation des travailleurs sociaux a conclu à la minorité, ce sont ces tests osseux qui vont prévaloir. C'est très douteux* » rajoute l'avocate montpelliéraine Céline Coupard. D'ailleurs, les médecins hospitaliers nîmois se refusent à pratiquer ces tests, scientifiquement absurdes et éthiquementjects.

gratoire, parfois terrifiant, était d'accéder à une scolarisation et un avenir digne » proteste le même associatif. Spécialistes de ces procédures, des avocates montpelliéraines ont su remporter de belles victoires. Multiplier les appels et les recours, gagner du temps pour que parviennent depuis les États des pays d'origine des documents d'états-civils définitivement authentifiés. La véracité de la minorité des jeunes éclatait alors, l'obsession judiciaire était cassée. Au moins les incarcérations ont-elles cessé (mais pas les obligations de quitter le territoire, qui continuent de pleuvoir). Même après un parcours d'insertion « impecable », le jeune d'origine étrangère peut se retrouver devant un tribunal, dès sa majorité. Car s'il est arrivé en France quand il avait entre 16 et 18 ans, il ne peut prétendre qu'à une carte d'étudiant ou un titre de salarié temporaire. C'est très précaire, sans rien d'automatique, à la pure discrétion du Préfet. Lequel va s'inquiéter, entre autres, que le jeune n'ait plus aucun lien dans son pays. Dans le contraire, cela justifierait de l'y renvoyer. C'est souvent pure fiction : des conversations téléphoniques avec sa famille doivent-elles « *ruiner l'investissement qu'on a fait sur un jeune qu'on a pris en charge, qu'on a formé, prochainement salarié chez un patron d'apprentissage qui s'engage à l'embaucher ? Même d'un point de vue financier, c'est absurde* » s'irrite l'avocate Céline Coupard.

MNA, coupables de ne pas rentrer dans les cases

Dans l'urgence des confinements, on a vu très bien fonctionner des structures d'accueil qui articulaient forcément dans un même lieu la logique globale d'une prise en charge humaine. Avant retour au reflux.

« Je vais vous étonner, mais ces MNA que les médias dominants et Éric Zemmour désignent comme les nouveaux barbares lâchés dans nos rues, figurent parmi les victimes de choix de la délinquance », assure Éric*, un travailleur social très habitué à travailler à leurs côtés. Certes, il existe à Montpellier une poignée de quelques dizaines de jeunes errants, qui étaient déjà des enfants des rues, totalement perdus, avant de poser le pied de ce côté-ci de la Méditerranée. S'ils se retrouvent ici parqués dans des hôtels miteux, sans suivi ni ressources, on les retrouvera à vivre de larcins et de mauvais coups.

Mais Éric parle de la grande majorité : « isolés, peu susceptibles de porter plainte, comprenant mal notre fonctionnement social et institutionnel, ils seront vite détectés comme cibles de choix pour le racket, le braquage de leur sac, leur téléphone, ou leur deux-roues ». Sans parler du sort des filles, beaucoup plus alarmant, puisqu'il y a aussi quelques filles : « On les voit arriver, mais aussitôt disparaître, probablement attendues, sinon en tout cas repérées très vite, sans doute en réseaux communautaires. On n'ose imaginer ce qui leur arrive. Et personne ne s'en préoccupe » rage encore Éric.

Le chaos de la prise en charge des MNA ne doit pourtant rien à la fatalité. On lui a même connu des contre-exemples. Lors du premier confinement, l'énorme association *Coalita*, très introduite dans les réseaux d'influence montpelliérains, a pu raffer un marché de mise à l'abri – bien obligée cette fois – de plusieurs dizaines de jeunes qui sans cela auraient échappé, dans les rues, aux obligations de confinement que les autorités s'étaient imposées, y compris pour cette population habituellement reléguée, invisibilisée. Pour blinder le marché, il fallait en faire une opération vitrine. On y mit les moyens nécessaires.

Hormis une grande bagarre inaugurale et mémorable, dans le foyer installé à Palavas-les-Flots – ce qui retint exclusivement l'attention de l'extrême-droite locale relayée par une certaine presse – les résultats furent à la hauteur des moyens engagés : 90% de ces pensionnaires, et pas des mieux engagés, sortis scolarisés, en formation, et suivis en santé. Mais certes, il y avait là à temps plein des soignants, des éducateurs, des instituteurs, des cuisiniers, de la direction et de la coordination de projet : c'est ce qui permet de tenir et tisser ensemble tous les fils qui relancent des parcours de vie.

Cela n'a pas duré. Dès les sorties de confinement, les effectifs ont fondu, les niveaux d'intervenants déclassés. Et on en revient aux situations grippées qu'évoque l'association *Avec Toit* : « Il ne faut pas aller trop vite, ce sont des jeunes à accompagner de A à Z, cet hébergement nécessite une grosse réflexion collective et parfois un suivi psy est même nécessaire. Certains de ces jeunes ont traversé des situations très dures ». Récemment la mairie a proposé un logement, une maison à étages où auraient pu être accueillis des MNA. Une aubaine en apparence, pour une association qui ne fonctionne qu'avec des bénévoles. « Mais on a dit non, car il faudrait aussi mettre sur pied tout l'accompagnement global » explique Jean-Pierre. Un hébergement, même amélioré, n'y suffit pas.

De son côté, Éric rappelle que pour certains, « les traumatismes vécus ont été jusqu'à la torture subie dans les camps lybiens ». Le gâchis des structures en place est lamentable, alors qu'il en est sûr, « c'est très particulier avec ces gamins, s'il y a de la confiance établie, et une proposition crédible, ils s'en saisissent, ça marche, le retour sur investissement est excellent, à part le noyau d'échec incompressible, de cinq ou dix



pour cent, qu'on constatera avec n'importe quel type de dispositif touchant n'importe quel type de public ».

Claire, autre professionnelle du secteur, se dit en colère : *« alors que des petites structures démunies se décarcassent, les grosses associations de gestion sociale se font du beurre sur cette population dont personne ne veut. On fait fonctionner des machines à accueil, là où il faudrait inventer des lieux d'éducation. On trie au départ. On voit des logiques à l'œuvre, sans qu'on sache bien s'il s'agit de politiques concertées, ou de solides réflexes de ségrégation : les anglophones sont ostracisés, à un moment il fallait rejeter les Bengalis parce que l'existence de filières avait été établie. Il y a des mises au placard. J'ai quand même entendu un policier, un représentant de l'État, dire à haute voix : "Qui a eu l'idée de rassembler quarante singes à cet endroit ?" Côté employés, c'est tellement éprouvant et décourageant qu'on se retrouve avec les moins qualifiés, les moins compétents, ceux qu'on planque ».*

N'y aurait-il que des explications morales à ces situations aberrantes ? Ni Éric, ni Claire ne le pensent : *« En fait, ni le département, ni l'État ne souhaitent qu'une politique en direction des mineurs isolés donne de bons résultats. On n'en veut pas politiquement. Il faut que ça échoue. Du reste, ça alimente les effectifs des livreurs à deux-roues surexploités ; il y en a besoin éco-*

nomiquement ». Certes, le Département gère, *as usual*, le volet qui ne pose pas trop de problème au roulement conforme de son institution. Il a même fait des efforts reconnus pour accompagner de jeunes mineurs ayant atteint leurs dix-huit ans, jusqu'à ce qu'ils soient pleinement cadrés dans une vie autonome. Après tout, leur accompagnement jusque-là n'ayant pas rien coûté, il y aurait de la perte sur investissement à les laisser tomber.

Hormis ce, pour Claire ou Éric, la question est que ces mineurs isolés sont l'incarnation d'un monde inévitablement en mouvement, qui *« nécessite absolument que nous nous bougions nous-mêmes ».* Or pour l'État, gestion sociale incluse, la logique de fond est au pire celle de l'exclusion de ceux qui font problème, au mieux celle du contrôle et de la normalisation, *« où tout doit rentrer dans des cases pré-établies, correspondre à des normes de gestion, des catégories et des budgets ».*

Signe le plus flagrant : les éducateurs reçoivent officiellement interdiction d'entrer en contact, ou diriger des MNA qu'ils aident, vers les associations militantes de terrain, plus agiles, pleines d'abnégation, oui mais enclines à contester certaines règles, sinon en défendre d'autres lorsqu'elles sont bafouées. Bref : sauvegarder et élargir le domaine des droits, en favorisant l'autonomie, qui va avec. Impensable !

**Prénoms modifiés*

Parrainages : relier ce que l'État s'acharne à cloisonner

Les mineurs isolés ont le génie de nous en apprendre beaucoup sur nous-mêmes ; du moins si on s'ouvre à eux, comme le font leurs parrains et marraines français-es.

Olivier se décrit comme quelqu'un de simple, *« ouvrier, péri-urbain, dans la normalité, mais se posant beaucoup de questions ».* Des réponses, ce Nimois en aura trouvé en devenant parrain de Mohamed, un mineur non accompagné, via le réseau Ados-sans-frontière. Non sans peur au départ, mais finalement mû par *« le besoin de fraternité ».* Il y avait *« un nœud à faire sauter dans [sa] vie ».* Bilan : *« J'ai cessé de vivre en ne regardant pas les choses. La fréquentation de Mohamed m'a ouvert tout un monde. J'ai fait l'expérience de l'altérité. Le plus étonnant est qu'il m'a mieux fait découvrir ma propre société française, alors qu'il n'a qu'un an et demi de différence avec mon fils ».* Il faut dire que Mohamed a bien de la trempe, aujourd'hui épanoui dans son métier de cuisinier, en s'étant découvert capable de préparer des plats solidaires pour un foyer entier ; mais aussi avoir fait son deuil d'une carrière de musicien africain, tel qu'il l'a essayé à son arrivée en France. La description de sa détresse de mineur isolé, confiné presque une année à l'hôtel, tranche avec sa détermination actuelle dans l'animation d'une association d'anciens MNA apportant leur aide aux nouveaux.

« Olivier m'a donné confiance, m'a accompagné partout, m'a fait comprendre que tout ne tombe pas rôti parce qu'on est arrivé en France. Il faut savoir comment les choses marchent, apprendre à s'exprimer, se présenter, comment côtoyer les autres, comprendre leurs attentes. Au foyer, on fait partie d'une même communauté. Or toute la question est de s'autonomiser et c'est Olivier qui l'a permis. Maintenant, je me sens à l'aise, je me sens nimois ». Le parrain résume alors : *« Le Conseil départemental remplit une fonction, avec des stocks et des flux, qui contingentent. Nous on est dans l'humain et dans l'individuel, en retissant du lien ».* Alors qu'il était le premier entremetteur, le Conseil départemental du Gard a rompu tout lien avec Ados-sans-frontière, depuis qu'il a intégré la pression bruyante du Rassemblement national dans son logiciel. Mais il n'est pas sûr que cette rupture soit néfaste ; tant la gestion administrative, fût-elle à vocation sociale, s'est éloignée de la réalité mouvante dont atteste la présence de MNA parmi nous.

MNA : mentir pour aller à l'école !

Même la scolarisation des mineurs non accompagnés (MNA) se heurte à des barrages. L'Éducation est pourtant un domaine où enseignants et jeunes trouvent leur compte, à l'inverse des clichés.

« Vous n'avez pas le droit d'être scolarisé ! » : sur ordre de sa hiérarchie, voilà ce qu'une éducatrice indique avoir été obligée de déclarer à un jeune parvenu en France dans des conditions périlleuses. Un rapport sénatorial note que « la scolarisation des MNA n'est pas à la hauteur des enjeux dans beaucoup de départements. Beaucoup de mineurs sont non scolarisés parce qu'en phase d'évaluation [administrative initiale]... » C'est-à-dire qu'ils sont bloqués dans une attente interminable.

Une évaluation scolaire des MNA est effectuée au collège montpelliérain des Aiguerelles, à l'espace Senghor. Il y a peu de places. « Des gens pour qui des études supérieures seraient envisageables vont être rabattus vers des formations professionnelles » déplore Thierry Lerch, militant du Réseau Éducation Sans Frontières (RESF). Ce choix s'expliquant par le souci de pousser le jeune le plus vite possible vers l'indépendance financière et l'obtention de papiers.

MAJIE, comme Montpellier Accueil Jeunes Isolés Étrangers, est l'une des associations qui intervient sur ce terrain de la scolarité. On y fonctionne avec très peu de subventions (mairie et Fondation de France), des bénévoles, et un local offert par le Secours Catholique pour deux matinées d'accueil public par semaine. Aide dans le parcours administratif, alphabétisation et soutien scolaire en français et en mathématiques : une vingtaine de jeunes viennent à chaque permanence, informés par le bouche-à-oreille le plus souvent. Ils sont originaires d'Afrique essentiellement (Mali, Congo, Guinée), et avant la prise de Kaboul, quelques Afghans. Aucune fille ; que des garçons.

Dans le local, des chaises vertes, des tables blanches. Trouver le bon mot pour « addition » et « soustraction », ajouter et enlever : voilà qui débloque, comme un dé clic, le problème sur lequel butait Ibrahim, qui est originaire de Guinée-Conakry. À 14 ans, il est en France depuis trois mois, logé au foyer l'Estanque à Montpellier. Son rêve était de devenir footballeur. Sa réalité sera une formation en électricité. « Je suis bien en France car on a été colonisé donc je parle la langue, c'est plus facile et je m'y sens bien » assure-t-il.

Béatrice Harvouet, responsable de MAJIE, souligne les difficultés les plus importantes : « Quand les jeunes sont éjectés de leur prise en charge par l'ASE [aide sociale à l'enfance] pour suspicion de majorité, ils deviennent des passagers clandestins, ils vivent parfois dehors... Des liens se sont tissés avec la mairie pour leur trouver des hébergements transitoires. Mais à leur âge, il faudrait qu'ils soient accompagnés ! Quant à leur scolarité, pour laquelle plus rien n'est prévu dans ce cas, MAJIE cherche quand même des places dans des lycées professionnels et signe comme responsable légal, alors que ce devrait être la mission du département... »

Tout est cloisonné, les différents intervenants – du conseil départemental à la préfecture en passant par les lieux d'hébergement – ne se voient pas, ne se parlent pas. « Les éducateurs de l'ASE voient d'un mauvais œil que des jeunes fréquentent MAJIE, comme si cela risquait de

les éveiller à leurs droits. Les logiques réglementaires se développent en cultivant le sens de la rigidité excluante, chacun de son côté » constate Béatrice.

À chaque démarche, un MNA aura à répéter, revivre son parcours, son histoire, souvent très douloureuse, parfois traumatisante, sans trouver d'écoute globale. Pourtant, le contact avec les enseignants, est souvent de très bonne qualité. Même l'administration y a trouvé les moyens d'assurer la gratuité des cantines ou des assurances. Il ne manque pas de chef-fes d'établissements, de professeurs, de conseilleres d'orientation pour s'engager dans leur pratique.

L'un de ces fonctionnaires assure au Poing que « c'est une ouverture de notre métier et sur le monde que nous apportent ces jeunes que nous soutenons dans leurs démarches. Ils sont très accrochés à leur projet de scolarisation. Un jeune qui demande une place à l'école, ça a du sens ! » Notre interlocuteur décrit deux types de prises en charge dans son établissement : l'une très officielle, pour les élèves qui ne maîtrisent pas le français, dans les unités pédagogiques pour élèves pris en charge par le conseil départemental, avec à la clé la possibilité de certifier un niveau troisième. L'autre prise en charge, non officielle, répond à la sollicitation d'associations : « Dans la mesure de nos possibilités, on essaie d'accueillir ces jeunes dans une formation adaptée, en lien avec leurs intérêts. Les jeunes francophones ne peuvent pas disposer du premier dispositif, alors on travaille au cas par cas, pour trouver des solutions et des formations courtes professionnalisantes. Pendant le confinement, un réseau de lycéens citoyens s'était mis en place et les MNA ont été un vrai sujet d'attention et de mise en lien pour eux ». Sur le terrain, c'est la vie qui entre en mouvement.

L'individu criblé par sa grille d'évaluation

Une modification lourde de sens est apportée dans les appels à projet auxquels postulent les associations concernées par les mineurs non accompagnés. Pour l'évaluation de la situation des jeunes, il n'y aura plus que des cases à cocher, exclusivement des réponses « oui » ou « non », à une grille de questions imposées. Impossible dorénavant de développer une information, une problématique, un point de vue, en rédigeant de vraies phrases. « Ce jeune parle-t-il français ? » Oui ou non. « A-t-il traversé la Méditerranée seul ou avec d'autres ? » Oui ou non. De quoi réduire un parcours personnel, toujours singulier, souvent complexe, parfois très douloureux, à une simple grille de critères préformatés. Obstination absurde, dans une compréhension impossible, vide de respect. Dans ces conditions, comment donner du sens à « ce travail colossal qui consiste à réintroduire l'homme dans le monde comme un homme total » (Frantz Fanon - Les damnés de la terre).



ÉVALUATION BINAIRE ET FERMÉE

ENQUÊTE DE LA P.A.F

TESTS OSSEUX

MISE EN DOUTE DE LA MINORITÉ

OBSESSION JUDICIAIRE

POLITIQUE MIGRATOIRE

CONTRÔLE

ASE

MNA

PROTECTION

ÉCOLE GRATUITE ET OBLIGATOIRE

ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS

PRINCIPE CONSTITUTIONNEL DE PROTECTION DES MINEURS ISOLÉS

PÉRIPHÉRIE